

Migrations des Tsiganes en Europe, des années soixante à nos jours

Par Elena Marushiakova et Vesselin Popov,

Professeurs associés au département d'ethnologie des Balkans du musée et de l'institut ethnographique de l'Académie des sciences bulgares et codirecteur de la Société d'études des minorités *Studii Romani*, Sofia.



Quartier rom de Blagoevgrad © Gueorgui Jetchev

Depuis les années soixante, une importante vague de migration de Tsiganes de l'Est vers l'Ouest se développe. Elle s'inscrit dans le cadre de la migration des travailleurs, et l'ouverture des frontières de la Yougoslavie en 1968 accentue ce phénomène. Les Tsiganes ne sont pas, alors, distingués du reste de la population des gastarbeiters. Après la chute du Mur de Berlin, ce phénomène va s'accroître et les pays d'Europe de l'Ouest vont gérer la situation de différentes manières, mais en considérant la plupart du temps comme nomades des populations qui ne le sont pas, et ainsi désocialiser des Tsiganes parfaitement sédentarisés dans leurs pays d'origine.

L'histoire des Tsiganes, depuis leur passage de l'Inde à l'Europe voici plusieurs siècles, a été marquée par plusieurs grandes vagues de migration, au cours desquelles ils franchissent les frontières des États, se dispersent sur de nouveaux territoires et investissent un nouvel espace social et économique. La première vague se situe au début du xv^e siècle, quand plusieurs groupes de Tsiganes pénètrent en Europe occidentale. La seconde grande vague a lieu au cours de la seconde moitié du xix^e siècle et des premières décennies du xx^e siècle, quand les pays d'Europe voient arriver des groupes de Tsiganes nomades issus de l'actuelle Roumanie et des régions de l'Autriche-Hongrie qui lui sont limitrophes⁽¹⁾.

La troisième grande vague d'émigration commence à partir des années soixante et se poursuit aujourd'hui encore⁽²⁾. Certains auteurs établissent des distinctions en son sein – chronologiques, géographiques et typologiques – ou la segmentent en vagues d'émigrations distinctes⁽³⁾. Avec le recul, nous préférons parler d'une unique vague d'émigration, caractérisée par une absence d'homogénéité et quelques grands traits spécifiques perdurant au cours du temps.

Cette vague d'émigration, entamée dans les années soixante, se renforce au cours des années soixante-dix, quand l'ancienne Yougoslavie ouvre ses frontières – officiellement en 1968 – et encourage ses citoyens à aller travailler en Europe de l'Ouest. Il ne s'agit pas d'une émigration économique au sens classique, mais plutôt d'une reprise de formes traditionnelles de main-d'œuvre mobile déjà présentes dans les Balkans à l'époque de l'Empire ottoman. Cette main-d'œuvre mobile est alors connue sous le nom de *“gurbet”*. L'administration ottomane désigne par ce terme une catégorie spécifique de population, aux affiliations ethniques très diverses, qui vit et travaille de façon périodique – en général le temps d'une saison, en fonction du type d'activité – loin de son foyer d'origine où elle a laissé sa famille. On trouve parfois, dans les sources ottomanes, la mention des Tsiganes à côté des termes *“cingene”* et *“kipti”*, qui sont porteurs de cette même notion de *“gurbet”*⁽⁴⁾.

Les Tsiganes en tant que *gastarbeiters*

Ce modèle de main-d'œuvre mobile va être à peu près préservé dans les Balkans au cours des périodes historiques suivantes. Les premiers qui partent travailler en Europe de l'Ouest sont les citoyens yougoslaves, à titre de *gastarbeiters*, selon la terminologie désormais généralement admise. Ils restent tout d'abord dans le cadre du modèle *gurbet*, conservant des liens avec leur pays d'origine où sont restés les membres de leur famille. Les migrants *gurbet* reviennent périodiquement

chez eux, aident leur famille et se construisent même des maisons au pays pour leur retraite. Mais peu à peu – notamment après 1972, quand les *gastarbeiters* yougoslaves sont autorisés à emmener leurs familles avec eux – une importante fraction des travailleurs à l'Ouest s'y réinstallent de façon permanente avec leurs familles et obtiennent des permis de séjour dans les pays correspondants : de travailleurs mobiles, ils deviennent migrants.

Tous les Tsiganes de l'ancienne Yougoslavie migrent à cette époque en tant que citoyens yougoslaves – c'est-à-dire en tant que partie intégrante de la macro-société dans laquelle ils vivent – et la politique des gouvernements occidentaux à leur égard est au début la même que celle adoptée vis-à-vis des autres Yougoslaves ; la politique à l'égard des Tsiganes reste donc dans le cadre de ce qu'on appelle "l'approche globale", sans les distinguer en tant que communauté spécifique, différente de toutes les autres communautés ethniques ou religieuses vivant en Yougoslavie. Au cours des années soixante-dix et sous l'influence de facteurs externes, leur discrimination commence en tant que communauté spécifique requérant une politique particulière⁽⁵⁾.

Affirmation d'un particularisme tsigane

L'on peut approcher ce particularisme tsigane en évoquant certains exemples, comme le cas d'un programme suédois qui visait à présenter un modèle réussi d'intégration sociale des Tsiganes et avait attiré d'Italie 300 familles de *Lovari*, des migrants issus de Yougoslavie : ce projet se solda par un échec⁽⁶⁾.

De même, à la fin des années quatre-vingt en Allemagne et sous l'influence active des organisations des droits de l'homme est lancée une campagne publique pour légaliser le statut des Tsiganes issus de Yougoslavie, non en tant que citoyens yougoslaves mais en tant que communauté séparée. Cette campagne s'accompagne de marches de protestations, de grèves de la faim et même de quelques procès au *Bundesgerichtshof* – la Cour fédérale de justice – de Karlsruhe. Les organisations des droits de l'homme qui préconisent une approche spécifique vis-à-vis des Tsiganes – déjà appelés Roms – visent essentiellement à démontrer qu'ils sont une minorité discriminée dans leur pays d'origine, où leurs droits sont violés en permanence. Cependant, on ne peut que rester dubitatif face à ce type de thèse, notamment lorsqu'il s'agit de la politique de la Yougoslavie. Déjà, en 1971 à Londres, lors du premier congrès de ce qui allait s'appeler plus tard "l'Union internationale des Roms", elle est présentée comme un exemple positif et proposée comme modèle pour tous les autres pays européens⁽⁷⁾. On assiste ainsi à l'in-

vention d'un nouvel argument, selon lequel les Tsiganes sont a priori les porteurs d'un type spécifique de culture lié à leur mode de vie nomade ; en conséquence, ce n'est pas leur statut de citoyen qui prime à leurs yeux, mais bien leurs traditions, ce qui explique que l'approche à leur égard doit être différente de celle adoptée vis-à-vis des autres citoyens yougoslaves⁽⁸⁾.

En fait, les Tsiganes des Balkans – dans le cas qui nous intéresse, ceux qui sont issus de l'ancienne Yougoslavie et de la Bulgarie, deux pays ayant fait partie pendant fort longtemps de l'Empire ottoman, contrairement aux principautés de Valachie et de Moldavie, alors simples États vassaux disposant d'une grande autonomie intérieure – sont, dans leur majorité, des populations sédentarisées. Même ceux qui restent nomades – dans leur majorité, de nouveaux venus sur les terres du Sultan, issus de Valachie et de Moldavie, arrivés en deux vagues principales, aux XVII^e et XVIII^e siècles puis aux XIX^e et XX^e siècles – devraient être qualifiés, au mieux, de semi-nomades. Ils ont en effet un mode de vie spécifique, caractérisé

les tentatives pour qualifier les Tsiganes de Yougoslavie “d'éternels nomades” et pour les soumettre en conséquence à une politique spéciale sont à la fois douteuses et absurdes.

par une sédentarisation en hiver et une saison nomade active – au contraire des Tsiganes d'Europe de l'Ouest, dont la majorité voyage tout au long de l'année. Fait plus important encore, les Tsiganes de l'Empire ottoman ont un statut de citoyens, au sens sociopolitique, ce que les Tsiganes d'Europe de l'Ouest n'obtiennent qu'aux XIX^e et XX^e siècles⁽⁹⁾. Avec le recul, on constate que les Tsiganes des Balkans ont un fort degré d'intégration sociale, préservé ensuite dans les nouveaux États indépendants hérités de l'Empire, du moins par rapport à leurs frères d'Europe de l'Ouest. De ce point de vue, les tentatives pour qualifier les Tsiganes de Yougoslavie d'“éternels nomades” et pour les soumettre en conséquence à une politique spéciale sont à la fois douteuses et absurdes. L'aspect curieux de toute cette situation est souligné dans une lettre ouverte diffusée par le *Zentralrat Deutscher Sinti und Roma*, – Conseil central des Sinti et des Roms allemands –, une organisation de Sinti qui ont toujours été nomades et dont la majorité a gardé ce mode de vie jusqu'à nos jours. Dans cette lettre ouverte, les représentants des Sinti insistent pour être traités comme des “citoyens normaux” et refusent d'être considérés comme des “gens du voyage”. Pour mettre un comble à l'absurde, juste au moment où l'on attendait la décision de la Cour fédérale, l'un des principaux plaignants demanda que l'affaire soit renvoyée à plus tard, parce qu'il devait se rendre en Yougoslavie où il bâtissait sa maison familiale...

Après la chute du Mur

La situation des Tsiganes migrants en Europe de l'Ouest connaît un changement significatif après l'effondrement du "système socialiste" dans les pays d'Europe de l'Est, en 1989 et 1990. Le thème de la violation des droits humains des minorités et de la discrimination des Tsiganes – déjà appelés Roms selon la nouvelle terminologie considérée comme politiquement correcte – en Europe de l'Est



Gardes Sofia © Michèle Lasar

donne une dimension politique nouvelle aux tentatives d'émigration des Tsiganes de ces pays. Ceux-ci en, effet, s'efforcent d'obtenir l'asile politique dans divers pays d'Europe de l'Ouest, ainsi qu'aux États-Unis et au Canada, en tant que représentants de communautés persécutées dans leurs pays respectifs. Ces migrations – ou tentatives de migration – sont inégales dans leur échelle, leur chronologie, leurs pays d'origine et leurs destinations, et sont associées à des circonstances historiques très diverses. C'est le cas, par exemple, des tentatives des Tsiganes de Bulgarie et de Roumanie pour obtenir l'asile politique en Allemagne entre 1991 et 1993 ; de l'émigration des Tsiganes de Pologne et des États baltes vers la Grande-Bretagne dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix ; de l'émigration des Tsiganes au Canada, qui a affirmé en recevoir un nombre sans cesse croissant après 1997, y compris des Tsiganes issus de la

République tchèque, de Slovaquie et de Hongrie – le nom de ce dernier pays étant en général passé sous silence ; de l'entrée des Tsiganes de République tchèque et de Slovaquie en Grande-Bretagne à partir de 1997 ; de la vague de réfugiés Tsiganes de Slovaquie en Belgique et en Finlande en 1999 et 2000 ; et de l'arrivée de groupes de Tsiganes de Bulgarie en Norvège et dans d'autres pays nordiques⁽¹⁰⁾.

L'Europe de l'Ouest réagit vis-à-vis de ces courants d'émigration par une batterie de mesures mises en œuvre par des moyens divers. Au début, les États visent à régler le problème une bonne fois pour toutes, l'exemple des Tsiganes roumains qui cherchaient à émigrer en Allemagne étant à cet égard particulièrement significatif. Pendant une courte période au début des années quatre-vingt-dix, la Pologne est devenue un énorme point de transit pour ces Tsiganes en quête d'une possibilité de passage légal – voire le plus souvent illégal – vers l'Ouest.

Il s'agit de mouvements migratoires à grande échelle, de l'ordre de 50 000 à 100 000 personnes, parfois plus encore. La situation est particulièrement critique au cours de l'été 1992, quand, au mois d'août, les agences de presse mondiales annoncent que 200 000 citoyens roumains – un chiffre manifestement exagéré –, des Tsiganes pour la plupart, sont concentrés autour du fleuve Oder et cherchent à franchir illégalement la frontière germano-polonaise.

Restriction de l'immigration tsigane

Les autorités allemandes prennent des mesures d'urgence. En septembre 1992 à Bucarest, un accord entre l'Allemagne et la Roumanie est signé, instaurant le retour "réciproque" des citoyens de ces deux pays qui y résident illégalement. Le 2 novembre 1992, arrive à l'aéroport de Bucarest le premier avion ayant à son bord 18 Roumains sans papiers expulsés d'Allemagne. Jusqu'à la fin de 1992 sont rapatriés ainsi environ 130 000 citoyens roumains, pour la plupart des Tsiganes, qui résidaient illégalement en Allemagne où ils étaient demandeurs d'asile. Le dernier charter de ce type en provenance d'Allemagne a été organisé en août 1993, après quoi la question a été considérée comme réglée.

Toutefois, on mentionne rarement le fait que, pour faire cesser cette vague de migration – ou plus exactement de quasi-migration – des Tsiganes de Roumanie et de Bulgarie vers l'Allemagne au début des années quatre-vingt-dix, l'action la plus efficace semble avoir été une série de mesures législatives et administratives mises en œuvre par l'État allemand : réduction du temps d'attente de la décision pour accorder ou non l'asile, accompagnée de la suppression de toute alloca-

tion pour les candidats à l'asile politique. À cet égard, l'exemple des Tsiganes de Slovaquie, qui cherchaient l'asile en Belgique au cours des années 1999 à 2000, est particulièrement significatif : Les autorités belges procèdent d'abord à plusieurs rapatriements de Tsiganes et réintroduisent le régime de visa avec la Slovaquie – à deux reprises, séparées par une brève période d'abolition de quelques mois. Mais la mesure décisive pour faire cesser – ou du moins limiter radicalement – la vague d'émigration tsigane d'Europe centrale en Belgique sera la suppression, au début de 2001, de tout soutien financier pour les candidats à l'asile politique : désormais, seuls la nourriture, le logement et les services médicaux continuaient d'être assurés.

Émigration économique

Il ne fait quasiment pas de doute que, lorsqu'on parle de l'émigration ou des tentatives d'émigration d'Est vers l'Ouest des Tsiganes dans les années quatre-vingt-dix, il s'agit, dans la majorité des cas, d'une émigration économique vers le “riche occident”, liée à l'ampleur de la crise et à la pénurie qui frappent l'Europe de l'Est au cours de la période de transition, dissimulée sous des raisons politiques et idéologiques étayées par une phraséologie des droits de l'homme.

Le cas de l'ancienne Yougoslavie est plus spécifique : après l'effondrement du pays et les guerres et nettoyages ethniques qui s'ensuivent, de vastes groupes de Tsiganes migrent vers l'Ouest. Les premiers courants de migration se situent au début des années quatre-vingt-dix, quand, au cours de la guerre de Bosnie, de nombreux Tsiganes prennent le chemin de l'Italie. Les émigrations du Kosovo sont particulièrement conséquentes à la suite de l'agression de l'Otan, en 1999, et du nettoyage ethnique opéré par les Albanais locaux ; entre 120 000 et 150 000 Tsiganes – selon la terminologie acceptée de nos jours, des Roms, des Égyptiens et des Ashkali – sont alors contraints de quitter la province et de fuir en Serbie, au Monténégro et en Macédoine⁽¹¹⁾. Beaucoup d'entre eux réussissent à atteindre l'Europe de l'Ouest, où ils sont sous la menace constante d'être renvoyés au Kosovo, en dépit du fait que les forces internationales qui y sont stationnées sont incapables d'assurer leur sécurité.

Les migrations des Tsiganes de la troisième et dernière vague ne doivent pas être réduites aux cas de demandes d'asile politique, approche dont on trouve des exemples dans certains travaux universitaires⁽¹²⁾. Même si, dans certains cas – notamment celui des réfugiés de l'ancienne Yougoslavie –, ce type d'émigration peut avoir une grande ampleur, il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg. À côté des cas de demandeurs d'asile – que ces demandes soient réelles ou faus-

ses –, en général bien visibles dans l'espace public, on trouve des processus de flux "dissimulés", dont les chiffres sont bien plus significatifs.

Ces phénomènes de main-d'œuvre mobile commencent au milieu des années quatre-vingt-dix, quand une part non négligeable de la population de l'Europe de l'Est se disperse dans divers pays d'Europe occidentale, incluant dans ce cas la Grèce. Après la création de l'espace Schengen qui entraîne la suppression des visas, notamment pour la Bulgarie et la Roumanie, les phénomènes de main-d'œuvre transfrontalière prennent une forme massive, surtout dans certains pays. À la différence des années soixante-dix, ceux qui migrent à l'Ouest travaillent désormais dans l'illégalité ou la semi-légalité, comblant les déficits de main-d'œuvre à bon marché dans différentes sphères – agriculture, bâtiment et certains types de services locaux, etc. Dans cette première phase de migration, ces formes illégales ou semi-légales de main-d'œuvre mobile reprennent les modèles historiques bien connus du *gurbet* de l'époque de l'Empire ottoman. Les pays d'élection sont variés : Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, France, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Grèce. Les modes de légalisation sont très divers mais, quoi qu'il en soit, les Tsiganes ont leur place dans cette vague migratoire commune qui concerne l'ensemble de l'Europe.

Une main-d'œuvre mobile "cachée"

Les autorités d'Europe de l'Ouest encouragent *de facto* cette main-d'œuvre mobile et ferment les yeux sur sa présence : pour tranquilliser l'opinion publique et fournir la preuve qu'elles la combattent activement, ces autorités se bornent à lancer de temps à autre une "opération coup de poing" – par exemple, un rapatriement spectaculaire, plusieurs fois par an, de groupes d'émigrants en situation irrégulière et ayant pour la plupart un casier judiciaire –, tout en essayant parfois de la légaliser, du moins en partie. Il existe certains signes – par exemple les cas de plus en plus nombreux d'installation permanente de familles entières à l'Ouest et leur légalisation – d'une transition progressive d'un phénomène de main-d'œuvre mobile à une migration réelle. Les Tsiganes de l'Est, et surtout ceux de l'Europe du Sud-Est, sont des acteurs significatifs de ces nouvelles vagues de migration vers l'Europe de l'Ouest.

Les véritables dimensions de cette main-d'œuvre mobile "cachée" en train de devenir une population migrante sont difficiles à définir, et l'absence de données exactes apparaît comme une bonne excuse pour en dissimuler l'ampleur, bien qu'il s'agisse à vrai dire d'un secret de polichinelle, à l'Est comme à l'Ouest.

Ces travailleurs migrants jouent un rôle significatif dans certaines sphères de la vie économique de l'Europe de l'Ouest, ce qui explique pourquoi les autorités locales préfèrent souvent ne pas la voir.

Cette main-d'œuvre mobile "cachée" est plus importante encore pour les pays en transition de l'Europe de l'Est – surtout pour la Bulgarie et la Roumanie, qui ont énormément souffert de la transition –, où une part significative du flux monétaire – jusqu'à un tiers, selon certaines estimations – vient de citoyens qui travaillent dans des pays étrangers et qui soutiennent financièrement leur famille restée au pays. Il est difficile de trouver une famille en Bulgarie ou en Roumanie – y compris une famille tsigane – dont un parent proche ou lointain ne travaille pas à l'étranger, de même qu'il est difficile de trouver un village, une ville ou une communauté de Tsiganes qui n'ait pas envoyé de travailleurs migrants à l'étranger.

Des politiques diverses selon les pays

Les pays d'Europe de l'Ouest mettent en œuvre des politiques diverses à l'égard des Tsiganes arrivant d'Europe de l'Est. Dans la plupart des cas, l'approche est la même que pour les autres citoyens de leurs pays respectifs, mais il y a des exceptions. En Italie, au début des années quatre-vingt-dix, à la suite du lobbying actif des ONG, y compris l'ONG Church, soutenu par une analyse pseudo-scientifique "démontrant" le caractère spécifique de la communauté rom qui la rendrait incapable de vivre au sein de la population environnante, une solution radicale a été trouvée. Tous les Tsiganes – migrants et réfugiés de guerre yougoslaves, de 120 000 à 150 000 personnes, selon les estimations – ont été automatiquement déclarés "nomades" ; sur la base de ce critère, ils ont tous été exclus des programmes d'intégration destinés aux réfugiés et aux migrants et ont été placés directement dans des camps – des sites de campement temporaires, installés près des grandes villes pour les communautés ou les nomades locaux Roms, Sinti et Camminanti. Les Tsiganes de Yougoslavie sont en majorité une population sédentarisée depuis des siècles, avec un fort degré d'intégration sociale, ayant souvent une bonne éducation et une bonne position sociale.

Les placer pendant un temps aussi long dans des conditions de vie inconnues, où une nouvelle génération est déjà en train de grandir, coupés des autres réalités sociales et culturelles, a fini par conduire au cas peut-être le plus frappant de désocialisation de masse en Europe au cours des dernières décennies – une situation qui sera très difficile à inverser.

Après 2001, les Tsiganes vivant dans des camps sont rejoints par de nouveaux

groupes de migrants d'Europe de l'Est, issus de Roumanie pour la plupart. Leur installation en camps ne relève pas d'un souci de préserver leur mode de vie nomade. En fait, ils ne voyagent pas, mais vivent de façon permanente dans un endroit de leur choix, déterminé par des raisons économiques.

Cette situation leur permet d'économiser davantage d'argent, destiné à construire plus tard des maisons dans leur pays d'origine. En même temps, dans un autre contexte, en Espagne par exemple, les Tsiganes de Roumanie – y compris des parents proches de ceux qui vivent dans des camps en Italie – vivent dans des conditions urbaines normales – en location dans des logements urbains.

Après les événements de 2008 en Italie⁽¹³⁾, on assiste à une rapide montée des attitudes anti-Tsiganes dans la société italienne. Ces attitudes hostiles visent les Tsiganes des camps. Les nombreux Tsiganes d'Europe de l'Est ayant un mode de vie différent en tant que main-d'œuvre migrante sont invisibles en tant que tels et ne s'en trouvent pas affectés.

Heureusement pour les Tsiganes d'Europe de l'Est, le cas de l'Italie est plus une exception que la règle en Europe de l'Ouest. Dans une certaine mesure, la situation en France est comparable à celle de l'Italie, bien que le tableau y soit beaucoup plus diversifié. Dans la plupart des cas, les migrants Tsiganes n'y sont pas particulièrement "ségrégués", mais une partie non négligeable d'entre eux, issus pour la plupart de Roumanie et plus rarement de Yougoslavie ou d'autres pays de l'Europe de l'Est, sont installés volontairement ou dirigés par les autorités locales dans des campements destinés aux gens du voyage. Dans le cas de la France, la majorité des Tsiganes d'Europe de l'Est installés dans des campements sont des héritiers de groupes autrefois nomades – et sédentarisés voici une, deux, ou trois générations – ou même de communautés qui n'ont jamais interrompu leur mode de vie semi-nomade. Dans ce cas, on peut parler d'un processus de "renomadisation", avec un adoucissement des marqueurs de désocialisation qui y étaient attachés. Dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest, les cas d'adaptation de Tsiganes migrants d'Europe de l'Est aux conditions de vie des Tsiganes nomades locaux restent de l'ordre de l'exception – comme, par exemple, en Allemagne et aux Pays-Bas.

En conclusion, on peut rappeler que les Tsiganes d'Europe de l'Est qui migrent en Europe de l'Ouest le font, dans leur majorité – à l'exception des cas de demandeurs d'asile et des réfugiés de l'ancienne Yougoslavie –, en tant que partie

Dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest, les cas d'adaptation de Tsiganes migrants d'Europe de l'Est aux conditions de vie des Tsiganes nomades locaux restent de l'ordre de l'exception.

prenante, bien que, dans une certaine mesure, séparée des vagues migratoires générales de citoyens de leur pays d'origine. Dans l'ensemble, ils appliquent les mêmes stratégies de base que le reste de la main-d'œuvre mobile. Dans ce cadre, ils gardent toutefois un caractère distinct en tant que communauté, surtout au niveau d'un groupe, ou sur un plan régional, caractère distinct qu'ils préservent et développent quand ils s'installent à l'Ouest.

Il est difficile de dire quelles sont, actuellement, les perspectives pour le développement des migrations tsiganes de l'Est vers l'Ouest européen. À ce jour, ces migrations semblent approcher de leur maximum, et il paraît douteux qu'elles connaissent à nouveau de forts développements. On peut toutefois s'attendre à des changements d'un autre type, à savoir la fin progressive des liens avec les pays d'origine, la légalisation et l'installation permanente des Tsiganes migrants dans leurs nouveaux pays d'Europe de l'Ouest, générant finalement un tableau entièrement nouveau de la présence tsigane dans l'Europe unie. ■

Traduction de Françoise Bouillot.

Notes

1. Marushiakova et Popov, 2006, pp. 10-26.
2. Reyniers, 1999.
3. Klimova et Pickup, 2000, pp. 13-118.
4. Marushiakova et Popov, 2001.
5. Matras, *in* Tebbut, 1998, pp. 49-64.
6. Marta, 1979.
7. Marushiakova et Popov, 2005, pp. 433-455.
8. Matras, 1998.
9. Marushiakova et Popov, 2001.
10. Klimova, et Pickup, 2000 ; Kováts, 2002 ; Sobotka, 2003 ; Guy, Will ; Uherek, Zdenek ; Weinerova, Renata, 2004.
11. Andjelković, Scepanović et Prlinčević, 2000 ; Marushiakova, Heuss, Boev, Rychlik, Ragaru, Zemon, Popov et Friedman, 2001.
12. Sobotka, 2003.
13. Incendies de campements à Naples et chasse à l'homme.

Références bibliographiques

- Andjelković, Zoran ; Scepanović, Sonja ; Prlincević, Guljsen, *Days of Terror. (In the Presence of the International forces)*, Center for Peace and Tolerance, Belgrade, 2000.
- Guy, Will ; Uherek, Zdenek ; Weinerova, Renata, *Roma Migration in Europe : Case Studies*, Transaction Publ., New Brunswick & London, 2004.
- Klimova, Ilona et Pickup, Alison (dir.), "Romani Migrations : Strangers in Anybody's Land ?", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. XIII, n° 2, 2000, pp. 13-118.
- Kováts, András (dir.), *Roma migrations*, Hungarian Academy of Sciences, Institute of Minority Research, Budapest, 2002.
- Marra, Claudio, *The Acculturation of the Lovara*, IMFO-Gruppen, université de Stockholm, 1979.
- Marushiakova, Elena et Popov, Vesselin, *Gypsies in the Ottoman Empire*, University of Hertfordshire Press, Hatfield, 2001.
- Marushiakova, Elena ; Heuss, Herbert ; Boev, Ivan ; Rychlik, Jan ; Ragaru, Nadege ; Zemon, Rubin ; Popov, Vesselin ; Friedman, Victor, *Identity Formation among Minorities in the Balkans : The cases of Roms, Egyptians and Ashkali in Kosovo*, Minority Studies Society "Studii Romani", Sofia, 2001.
- Marushiakova, Elena et Popov, Vesselin, "The Roma : a Nation without a State ? Historical Background and Contemporary Tendencies", in Burszta, Wojciech J. ; Kamusella, Tomas ; Wojciechowski, Sebastian (dir.), *Nationalism across the Globe : an overview of the nationalism of state-endowed and stateless nations*, Poznan, school of Humanities and Journalism, 2005, pp. 433-455.
- Marushiakova, Elena et Popov, Vesselin, "De l'Est à l'Ouest. Chronologie et typologie des migrations tsiganes en Europe", *Études tsiganes*, n° 27-28, 2006, pp. 10-26.
- Matras, Yaron, "The development of the Romani civil right movement in Germany, 1945-1996", in Tebbut, Susan (dir.), *Sinti and Roma. Gypsies in German-speaking society and literature*, Berghahn, New York, 1998, pp. 49-64.
- Reyniers, Alain, *Evaluation of Gypsy Populations and their Movements in Central and Eastern Europe and in some OECD Countries, focusing on the issues of migration, application for asylum, demography and employment. Occasional Papers*, OECD, Paris, 1999.
- Sobotka, Eva, "Romani Migration in the 1990's : Perspectives on Dynamics, Interpretation and Policy", *Romani Studies*, series 5, vol. 13, n° 2, 2003, pp. 79-122.